

## Information presse

Le Plessis-Robinson, le 17 décembre 2025

### L'éclairage au cœur de la sécurité

**Début de l'hiver... le brouillard est partout, dans nos plaines bien sûr, mais aussi aux abords des villes ! C'est le moment de revisiter ses habitudes en matière d'éclairage et de signalisation.**

Bien entendu, tous les véhicules sont concernés par la problématique "voir et être vu". Cet enjeu, déterminant en matière de sécurité, devient crucial lorsque les conditions climatiques se dégradent, ce qui est fréquent en période hivernale. Parmi les dangers les plus importants, on retiendra la présence fréquente du brouillard, un phénomène naturel mélangeant hygrométrie et thermie, qui modifie complètement les conditions de conduite du fait d'une restriction de la visibilité. Les statistiques sont d'ail-



leurs formelles : entre 2020 et 2024, les accidents par temps de brouillard, restent peu fréquents mais ont des conséquences deux fois plus graves que par temps secs, ou même pluvieux\*. La raison ? Cette sur-gravité d'accidents survient le plus souvent loin des villes, en particulier sur autoroutes (83 % avec brouillard contre 62 % sans brouillard) à des vitesses plus élevées\*.

#### Quels feux ?

Rappelons les différents systèmes de feux d'éclairage et de signalisation dont les automobiles disposent. Depuis 2011, les voitures sont équipées de **feux diurnes** (ou feux de jour) à l'avant qui s'allument automatiquement au démarrage et permettent de mieux distinguer les véhicules arrivant à contre-sens. Mais attention : les feux de signalisation arrière ne sont pas allumés. **Les feux de position**, eux, fonctionnent à l'avant et à l'arrière et peuvent être utilisés seuls, en ville principalement, lorsque la visibilité diminue. S'ils éclairent peu ou pas la route, ils permettent cependant d'être vu dans un rayon de 150 mètres. **Les feux de croisement**, dont la portée moyenne est de 30 mètres, doivent être utilisés la nuit et dans les zones peu ou mal éclairées (tunnels), mais également lorsque la visibilité est limitée à 200 mètres. Enfin, **les feux de route** (d'une portée jusqu'à 150 mètres) doivent être allumés la nuit, sur route non éclairée. Le code de la route précise toutefois que l'automobiliste doit repasser en position "feux de croisement" lorsqu'il suit ou croise un véhicule circulant en sens inverse (risques d'éblouissement).



## Information presse

### Et les anti-brouillards ?

Les feux anti-brouillard avant sont optionnels. Pourtant, ces équipements améliorent la visibilité lorsqu'un épais rideau de micro-gouttelettes d'eau en suspension limite la profondeur du champ de vision. En effet, les anti-brouillards éclairent avantageusement la partie basse de la route, permettant à l'automobiliste d'améliorer le guidage de sa voiture en l'aidant à distinguer les accotements et le marquage au sol. De même, le feu anti-brouillard arrière (obligatoire quant à lui) permet d'accroître sensiblement la visibilité du véhicule qui en est équipé. Ces feux sont à utiliser simultanément avec les feux de croisement en cas de chute de neige et de... brouillard. Attention cependant : évitez d'allumer votre feu anti-brouillard arrière en cas de pluie car il va alors directement éblouir les conducteurs à votre suite. En cas d'utilisation abusive, vous risquez même une amende de 135 euros !

**Karine Bonnet, directrice générale de DEKRA Automotive**, précise un point très important : *« Les détecteurs de luminosité, présents sur la plupart des véhicules récents, permettent un passage automatique des feux diurnes en feux de croisement dès la tombée de la nuit, en arrivant dans un tunnel ou en pénétrant dans un parking souterrain. C'est un confort autant qu'un progrès. Toutefois, en cas de brouillard ou de luminosité atténuée, ce système peut ne pas fonctionner (sensibilité variable du détecteur de luminosité). En pareille circonstance, il faut donc que l'automobiliste active manuellement ses feux de croisement pour conserver une bonne vision de son environnement. Je rappelle qu'il est aussi impératif d'avoir des feux anti-brouillard correctement positionnés afin de garantir leur efficacité et de ne pas éblouir les autres usagers. La mauvaise orientation de ces feux apparaît sur 1 véhicule sur 2 lors du contrôle technique. \*\**

Enfin, toujours en cas de brouillard, il convient d'adapter sa vitesse et d'augmenter la distance de sécurité avec le véhicule qui précède. C'est une condition indispensable si l'on veut éviter un carambolage en série, typique des collisions par ce type de condition climatique. »

*\*Données ONIRS, bilan 2024 : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-linsecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2024-de-la-securite-routiere>*

*\*\*Données ONIRS, bilan 2024 page 150 : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-linsecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2024-de-la-securite-routiere>*

### À propos de DEKRA :

DEKRA a été fondée en 1925 pour assurer la sécurité routière par l'inspection des véhicules. Avec un champ d'action beaucoup plus large aujourd'hui, DEKRA est la plus grande organisation indépendante d'experts non cotée au monde dans le secteur des essais, de l'inspection et de la certification. En tant que fournisseur mondial de services et de solutions complètes, nous aidons nos clients à améliorer leurs résultats en matière de sûreté, de sécurité et de développement durable. En 2024, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros.



## Information presse

*L'entreprise emploie actuellement près de 49 000 personnes qui offrent des services d'experts qualifiés et indépendants dans environ 60 pays sur les cinq continents. Avec une note de platine attribuée par EcoVadis, DEKRA fait partie du 1% des entreprises durables classées.*

### **À propos de DEKRA Automotive SAS :**

*Numéro 1 mondial avec 28,5 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive SAS gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1710 établissements l'ensemble du territoire national avec 1560 centres VL et 150 centres PL, garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité. Depuis le 15 avril 2024, le réseau réalise dans plus de 910 de ses centres, des contrôles de la catégorie L (2-3 roues motorisés, quads et voitures sans permis).*

*DEKRA Automotive SAS gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise plus de 6.7 millions de contrôles par an. Acteur engagé au profit de la sécurité routière, DEKRA Automotive SAS poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 1925 en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive SAS mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre. (Sites [dekra-norisko.fr](http://dekra-norisko.fr) / [dekra-pl.com](http://dekra-pl.com)).*

**Contact presse :** Marie-France Mutti – [mfmutti.dekra@gmail.com](mailto:mfmutti.dekra@gmail.com) – Tél. + 33 6 62 58 45 77